



**Pétition des agents du pôle national d'apurement
administratif
de Rennes et de Toulouse.**



à

Monsieur le directeur général des Finances publiques

Rennes, Toulouse, le 28 novembre 2022

Monsieur le directeur général,

La responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables sera définitivement abandonnée le 1er janvier 2023. Dans ce cadre, notre avenir professionnel est bien évidemment dans une période de transition avec de multiples interrogations sur les missions à venir et, le moins que l'on puisse dire, c'est que nos directions régionales respectives et la direction générale ne se sont pas précipitées pour nous informer précisément sur notre avenir à court et long terme et ne communiquent pas davantage avec les représentants des personnels nationaux et ceux des deux départements concernés (sur le site de Rennes, deux réunions en présentiel ont eu lieu le 27/10 entre les agents et la direction locale et le 07/11 entre les agents et la direction locale ainsi que la centrale). Lors de différents comités techniques, les organisations syndicales n'avaient pas eu d'informations précises.

Le chef du bureau des collectivités locales, M. Guillaume Robert, s'est rendu à Rennes le 7 novembre dernier. Un compte rendu de la réunion a été fait aux personnels du PNAA de Toulouse par l'encadrement local. Nous espérons, à moins de deux mois de la fin de la mission du PNAA, des précisions sur notre avenir. Hélas, il n'en aura rien été. Le flou le plus total régnait toujours sur les futures tâches qui pourraient être nous être dévolues. Par contre, il est clairement ressorti des échanges avec les agents que la direction générale envisageait de considérer les missions du PNAA dans la continuité de l'activité d'apurement administratif des comptes des collectivités locales, plus que comme une réelle restructuration. Ceci n'aurait bien évidemment pas la même incidence du point des droits et garanties attachés à une restructuration pour tous et toutes.

Nous n'avons pas choisi de faire disparaître la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable! Cette «réforme» s'impose à nous! La direction générale doit assumer les restructurations qu'elle met en œuvre à la demande de l'État. Le service va inévitablement changer de dénomination et l'administration ne peut se cacher derrière son petit doigt pour ne pas considérer cette transformation du service comme une restructuration.

Nous soussigné.e.s, agent.e.s du Pôle national d'apurement administratif, vous demandons de considérer la disparition du PNAA comme ce qu'elle est, c'est-à-dire une restructuration de service, et d'octroyer à l'ensemble des collègues les droits et garanties qui y sont associés en termes d'indemnitaire, de formation et de mutation.

Nom - Prénom	Service	Signature

